



## DOSSIER POUR INSCRIPTION SCOLAIRE EN PS (NÉS EN 2021) OU NOUVEAUX HABITANTS

RENTRÉE SEPTEMBRE 2024

Madame, Monsieur,

Les inscriptions scolaires se font sous forme de dossier papier à déposer en mairie pour traitement

**du 12 février au 12 avril 2024 inclus.**

Le délai de traitement est d'environ 10 jours

Nous demandons aux familles concernées de déposer dans une enveloppe au nom du service scolaire les documents suivants :

- **coordonnées de la mère** : numéro de téléphone, adresse mail, profession
- **coordonnées du père** : numéro de téléphone, adresse mail, profession
- copie du livret de famille (toutes les pages remplies) ou de l'acte de naissance de l'enfant
- copie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- justificatif de domicile (facture EDF, acte d'achat, promesse de vente...)
- pour les nouvelles familles uniquement : avis d'imposition 2023 (sur revenus 2022) de chaque membre du foyer

### **Documents supplémentaires pour les parents séparés :**

- le jugement de séparation notifiant la garde de l'enfant
- en l'absence de jugement : une copie de la pièce d'identité du parent chez qui l'enfant ne réside pas + une attestation sur l'honneur de ce parent, certifiant qu'il donne son accord pour que son enfant aille dans l'école dépendant du domicile du parent résidant à Vert-Saint-Denis

concernant les revenus :

Les revenus pris en compte sont ceux du foyer.

Ainsi, le parent séparé vivant à Vert-Saint-Denis et à nouveau en couple doit également fournir les coordonnées ainsi que l'avis d'imposition du nouveau conjoint (beau-parent de l'enfant)

Le dossier ne sera pris en compte qu'après réception de l'intégralité de ces documents.

Par la suite, le service scolaire vous renverra la fiche d'inscription et vos identifiants *Espace Citoyens* par **retour de mail** et il vous appartiendra de contacter le groupe scolaire correspondant pour procéder à l'admission pédagogique.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, merci d'écrire à [scolaire@vert-saint-denis.fr](mailto:scolaire@vert-saint-denis.fr)